

# Charte d'engagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap

## Préambule

Cette charte confirme l'engagement de Makeo à garantir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap et en fonction de leur handicap. L'objectif est de pouvoir accompagner les stagiaires en situation de handicap dans le développement de leurs compétences.

En référence au principe de non-discrimination inscrit dans la Constitution et aux dispositions de la Loi du 11 février 2005 dite « loi Handicap » les candidats ayant un handicap reconnu doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrée (prérequis, statut...) et de traitement que les autres apprenants.

## Engagement institutionnel

Makeo s'engage à tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

## Informations

Makeo s'engage à informer le public sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation et sur les engagements pris en diffusant la présente charte sur notre site internet.

Makeo s'engage de même à faire preuve de transparence dans ses actions de communication à propos de l'accessibilité et de ses initiatives d'inclusion.

## Formation et sensibilisation du personnel

Makeo assure la formation et la sensibilisation de son personnel de façon régulière.

## Accessibilité de nos locaux

Makeo fait tout son possible pour adapter ses locaux et salles de formation à l'accueil des stagiaires en situation de handicap. L'agence n'est cependant pas en mesure d'accueillir de stagiaires en situation de handicap physique total (fauteuil roulant).

## Adaptation des programmes de formation

Makeo adapte et fait évoluer ses programmes de formation en prenant en compte les différentes formes de handicap. Les formations de stagiaires en situation de handicap sont adaptées au handicap et donc individuelles.

## Évaluation et évolutions si besoin

Makeo s'assure de tout mettre en œuvre de façon efficace et pérenne l'accessibilité des stagiaires en situation de handicap en évaluant régulièrement ou dès que possible ses adaptations et en les mettant à jour ou en les modifiant si nécessaire.

## Référent handicap

Notre référente handicap peut être consultée pour tout questionnement ou demande par mail : [marie.dixneuf@makeo.fr](mailto:marie.dixneuf@makeo.fr)

*Document mis à jour le 04/01/2025 – Version du document : V1*